



INSTALLATION ET ASSERMENTATION

DES

AUTORITES COMMUNALES DE VALLORBE

Casino

Lundi 13 juin 2016 à 19h30

La cérémonie débute par l'entrée de Madame le Préfet Evelyne Voutaz accompagnée de la Municipalité et de la bannière communale. A 19h35 Mme le Préfet déclare ouverte la cérémonie d'installation des nouvelles autorités de Vallorbe pour la législature 2016/2021.

La Patriote interprète un chant de leur répertoire.

Ensuite, la parole est donnée à **Mme la Pasteure Ariane Baehni** qui transmet son message religieux :

Madame la Préfète, Monsieur le Président du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, chacun en vos titres et fonction, chers amis,

Ça ne se voit pas sur moi.... Mais aujourd'hui je suis prêtre catholique.... Je suis sœur de l'assemblée chrétienne, je suis membre de l'Eglise du Réveil et ancienne de l'Eglise de la Rencontre.... Tout cela et pasteur de l'Eglise réformée, parce que c'est au nom des communautés chrétiennes que je m'adresse à vous.... Que je vous transmets à vous les nouveaux élus ou réélus de Vallorbe, nos sincères félicitations et nos vœux pour que votre fonction vous apporte joie et sentiment d'accomplissement.

Mais pardonnez-moi si aujourd'hui ce n'est à vous que je m'adresse.... Pas à vous car vous avez déjà réalisé l'essentiel.... Que vous soyez nouvellement élus, réélus ou sortant, vous avez fait preuve d'engagement en faveur de votre communauté. Vous avez déjà rempli une bonne partie du contrat, ce contrat dont le signe est l'assermentation.

Mais dans un contrat, il y a deux parties... dans la Bible, qui est un grand contrat, deux parties s'engagent... Dieu d'abord et puis les êtres humains.... Dieu s'engage à nous donner une vie pleine, riche et faite de paix et de joie.... Et nous, nous nous engageons à respecter un certain nombre de règles.... Non pas pour faire plaisir à Dieu mais parce que ces règles, justement, garantissent que nous pouvons vivre ensemble en paix.

Aujourd'hui, la première partie, c'est vous, élus de notre village et l'autre partie, ce sont tous les hommes et les femmes de Vallorbe, ceux qui vous élus.... Des personnes venant de tous horizons.... De plusieurs cultures.... Des hommes et des femmes qui ne pensent pas toujours la même chose, surtout en politique. Qui n'ont pas toujours reçu les mêmes règles de vie.

Et nous avons à décider quelles règles nous allons respecter pour remplir notre partie du contrat. Alors bien sûr, il y a les lois politiques.... Mais ces lois-là ne nous donnent pas toujours les mots adéquats pour vivre ensemble.

Alors nous, quels mots allons-nous choisir pour remplir la part de notre contrat face à nos élus qui consacrent temps et énergie à ce village. Je vous invite à y réfléchir. Parce que les mots ont du pouvoir Je vous rappelle le récit de la création dans le livre de la Genèse :

Alors Dieu dit: «Que la lumière soit!» et la lumière fut.

⁴ Dieu constata que la lumière était une bonne chose, et il sépara la lumière de l'obscurité.

Lorsque Dieu nomme quelque chose, sa parole réalise ce qu'il dit... et cela marche un peu comme ça pour nous aussi. Mesdames, Messieurs, qui allez occuper vos fonctions, respectez le contrat....je vous invite à choisir les mots que vous utiliserez... Et vous Mesdames. Messieurs qui les avez élus, remplissez votre part en privilégiant le dialogue avec des mots qui créent le bon, le beau, le vivre ensemble... solidarité, engagement et respect

Parce que c'est ensemble que vous verrez que ce que vous créez est une bonne chose. Et Dieu vous aidera. Vous tous, chers amis, Vous tous, chers amis, dans ce nouveau contrat qui commence, soyez bénis dans votre fonction et dans votre vie. Amen

La Patriote interprète ensuite un nouveau chant.

Mme le Préfet déclare : "Par arrêté du 7 octobre 2015, le Conseil d'état a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021 »

Mme Le Préfet rappelle les articles de la LEDP. Elle déclare qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal. Par conséquent, elle peut procéder à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

Les membres du conseil communal pour la législature 2016/2021 ainsi que l'assemblée sont priés de se lever pour entendre la lecture de la promesse légale lue par Mme le Préfet.

Appel nominal par Mme la secrétaire. Chaque membre, à l'appel de son nom, lève la main droite et prononce : "je le promets".

Mme Voutaz demande si tous les conseiller/ères ici présents ont été appelés. Si tel n'est pas le cas, elle invite le ou les personnes à se faire connaître.

Les membres du Conseil communal excusés seront assermentés lors de la première séance du Conseil de la législature 2016/2021. Il s'agit de **Messieurs Gérald Bonzon, Etienne Favez et Jérémy Kolly.**

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, **Mme le Préfet** déclare :

"Mesdames et Messieurs les conseillers, vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de la Commune de Vallorbe pour la prochaine législature soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Mme Le Préfet invite ensuite Madame et Messieurs les Membres de la Municipalité à s'avancer. Elle leur lit l'art.48 de la Loi sur les communes qui précise :

- *Ne peuvent être simultanément membres d'une Municipalité :*

Les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait de une vie commune,

Les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs

Mme le Préfet demande à M. Le Syndic Stéphane Costantini, si cet article 48 a été respecté ; de même que les Municipaux n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément aux Art. 50 et 52 de la Loi sur les communes

Monsieur le Syndic déclare que l'article 48 de la Loi sur les communes est respecté ainsi que les Art. 50 et 52.

Il est ensuite procédé à l'**assermentation des Municipaux et du Syndic**, qui tour à tour, après lecture de la promesse légale, déclare : "Je le promets".

Mme le Préfet reprend la parole :

"Au nom du Gouvernement vaudois et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés comme Syndic et Membres de la Municipalité pour la prochaine législature soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021".

L'assemblée est ensuite invitée à chanter l'Hymne vaudois accompagnée par la Fanfare et les deux chorales présentes.

M. Luigi Fiorito, Président du Conseil pour 2015/2016, prend ensuite la parole :

Madame le Préfet, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers invités, Mesdames et Messieurs, chers public,

Ce jour 13 juin 2016, 165^{ème} jour de l'année, est un jour particulier. Particulier spécialement pour les conseillers et municipaux qui viennent de prêter serrement dans cette salle en présence de nombreux invités.

Certes, si c'est un début pour certains, cela représente une première étape dans un parcours qui s'annonce long mais avec une vraie motivation.

J'aimerai vous adresser ici, mes remerciements ainsi qu'à vos familles venues nombreuses, vous entourer dans le cadre de l'engagement pour lequel vous avez décidé de vous investir et que vous avez affirmé à travers cette prestation de serrement.

Un engagement basé sur trois notions fondamentales et dont j'aimerai brièvement aborder. La première, et qui se matérialise dans cette cérémonie d'aujourd'hui, est, la conscience. La conscience de partager les mêmes valeurs et qui sont reliées par une même ambition, indispensable à notre système économique.

La deuxième, est le devoir de diligence. Le devoir d'accomplir son activité au plus près des intérêts de notre commune et sans porter atteinte à la personnalité de ses collègues.

Et la troisième, d'exercer avec fidélité en prenant toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de son activité et selon les règles de la bonne foi.

Avant de terminer, j'aimerai aussi adresser mes plus vifs remerciements à Madame la Secrétaire Francine Manière, aux collègues du bureau électoral ainsi qu'au personnel du Greffe communal pour leur excellent travail et la parfaite collaboration tout au long de mon année de présidence.

Je vous souhaite une merveilleuse législature et vous remercie de votre attention.

Le Chœur de la Persévérance interprète un chœur de son répertoire

On procède ensuite à l'élection du **Président du Conseil communal** pour l'année 2016/2017 ainsi qu'à l'élection de la **Secrétaire du Conseil communal** conformément aux dispositions de l'article 89 de la Loi sur les communes.

Pour cette élection et les suivantes, Mme le Préfet rappelle l'article 11 de la LC qui précise :

- *Ces élections se déroulent au scrutin individuel secret"*
- *En cas d'égalité de suffrages, le sort décide*
- ***Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ; mention en est faite au procès-verbal.***

Au nom du parti libéral radical, **M. Yann Jaillet** présente la candidature de **Mme Christine Leuenberger**, comme Présidente du Conseil Communal 2016/2017.

Il n'y a pas d'autre proposition, **Mme Christine Leuenberger est élue tacitement**, Présidente du Conseil Communal pour une durée d'une année.

En qualité de secrétaire du Conseil communal, **M. Yann Jaillet**, propose la candidature de **Mme Francine Manière**, déjà en fonction.

Il n'y a pas d'autre proposition, **Mme Francine Manière** est élue tacitement, Secrétaire du Conseil Communal pour la durée de la législature.

Mme le Préfet félicite **Mme Leuenberger** et **Mme Manière** pour leur élection et leur assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

Mme le Préfet déclare les autorités communales de Vallorbe, régulièrement installées pour la nouvelle législature, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Mme le Préfet demande à ceux et celles qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Le procès-verbal est adopté à **l'unanimité**.

Allocution de **Mme Christine Leuenberger, Présidente du Conseil communal** pour l'année 2016/2017

Madame le Préfet, Monsieur le Syndic, Messieurs les municipaux, Chers collègues Conseillers, Cher public,

Il y a environ 2 ans, lorsque notre chef de groupe M. Jaillet m'a proposé de prendre cette future présidence, je ne vous cacherai pas que j'ai été surprise mais surtout un peu effrayée par l'exercice de cette fonction.

N'étant alors au conseil communal que depuis 3 ans, je pensais que c'était un peu prématuré d'accéder à cette place, et en plus je ne l'avais pas encore envisagée.

Cette marque de confiance m'a beaucoup touchée et après réflexion, j'ai donc accepté cette proposition et profité de ces années en tant que 2ème et 1ère vice-présidente pour m'y préparer.

Ce sont donc ce soir des remerciements que je vous exprime, pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant aujourd'hui en tant que présidente du Conseil de la première année de la législature 2016-2021. Je ferai tout mon possible pendant cette année pour vous représenter et être à la hauteur de vos attentes. Je sais que je peux compter sur votre bienveillance et vous en remercie d'avance.

Je profite de cette occasion pour saluer plus particulièrement les nouvelles conseillères et nouveaux conseillers communaux qui nous rejoignent ainsi que les nouveaux municipaux et j'espère qu'ils trouveront de nombreuses satisfactions dans l'exercice de leur fonction.

Avant de terminer j'aimerais remercier Mme le Préfet, M. le Syndic, M. le Président du Conseil, le bureau du conseil ainsi que les membres de l'administration communale pour l'organisation de cette belle cérémonie et je voudrais encore féliciter et remercier Mme Francine Manière qui entame sa 24ème année en tant que secrétaire du Conseil.

Merci de votre attention.

Christine Leuenberger

La fanfare La Lyre joue un morceau.

Mme le Préfet remercie et félicite les personnes qui ont accepté de remplir sur la foi du serment, les différentes fonctions dans le pouvoir exécutif et législatif. Elle remercie plus particulièrement Mesdames les Municipales sortantes, Mmes Madeline Dvorak et Sylviane Tharin pour les tâches accomplies dans le respect, l'écoute et la transparence.

La parole est ensuite donnée à **M. Stéphane Costantini, Syndic**.

Madame le Préfet, Madame la Pasteure, Monsieur le Bourgeois d'honneur de la Commune, Monsieur l'actuel Président du Conseil communal, Madame, la future Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et les Membres du bureau du Conseil, Chers Collègues Municipaux, Mesdames et Messieurs les Employés communaux, Mesdames et Messieurs les Invités, Cher Public, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter chaleureusement Madame Christine Leuenberger ainsi que Madame Francine Manière pour leurs brillantes élections ainsi que Madame le Préfet pour la tenue de la cérémonie. (Il leur remet à chacune un bouquet de fleurs).

"Assermentation, promesse solennelle que fait une personne avant d'entreprendre les tâches inhérentes à une certaine charge ou fonction"

Il s'agit donc du dénominateur commun qui nous réunit ici ce soir.

L'action n'est pas du tout anodine, tout au contraire, la collectivité prend acte de l'engagement sans faille des élus au profit du bien-être de la collectivité et de la justice, il est bon d'en prendre pleinement conscience !

Nous avons la chance et l'honneur d'avoir été élus par la Population d'une localité en pleine expansion pour défendre ses intérêts, veiller à son développement harmonieux et à taille humaine, un honneur qui doit nous rappeler qu'après les élections, il va falloir maintenant assumer nos fonctions respectives, laisser de côté les intérêts personnels et partisans et se concentrer sur les besoins de notre cité et de ses habitants.

Les responsabilités dont nous sommes investis en matière d'administration des biens publics ne sont pas des moindres, soyons en respectueux.

Mes propos ne sont ni "un scoop" ni bien sûr une leçon de morale, mais une "piqûre de rappel" de nos devoirs de "citoyens élus".

Nos facultés de clairvoyance, d'anticipation, d'écoute et de juste appréciation vont être mises à l'épreuve dans le cadre de toutes les décisions que nous serons appelés à prendre; la population a des attentes légitimes: à nous, chacun à notre niveau, dans le respect des prérogatives mutuelles, sans ingérence, non seulement de contribuer à gérer les affaires communales quotidiennes mais également de réaliser les projets que nous aurons déterminé comme étant nécessaires à notre village. Les querelles et polémiques stériles n'auront bien

évidemment pas leur place dans nos relations; par contre, les divergences d'opinion sont bénéfiques afin qu'au final, nous puissions trouver le juste compromis et surtout décider, dans le contexte légal en vigueur, ce qui nous semblera être le plus judicieux pour Vallorbe. Une fois la décision prise, il faudra s'y tenir et la loyauté sera de mise afin de respecter le choix de la majorité. Nous avons une communauté de destin et le pouvoir d'influencer positivement les conditions de base propices à notre cadre de vie et à la croissance de la localité. Le travail ne va pas manquer, tous les domaines seront impactés et l'on peut se réjouir d'habiter dans une commune qui bouge, qui, malgré certaines contraintes financières, a les moyens d'entretenir son patrimoine et de réaliser de nouvelles d'infrastructures proportionnées aux besoins !

La législature qui se termine laisse derrière elle un sentiment de devoir accompli, j'en tirerai un bilan plus détaillé lors de la séance du Conseil communal du 20 juin mais d'ores et déjà je tiens à profiter de la cérémonie de ce soir pour remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui y ont contribué, en particulier mes camarades terminant leur mandat de municipal à la fin du mois, Mesdames Sylviane Tharin et Madeline Dvorak ainsi que Monsieur Hervé Foretay.

La prise de congé officielle de nos Collègues aura lieu ultérieurement.

Je ne voudrais pas oublier de mentionner tout le travail effectué par le personnel communal et remercier ces personnes pour leurs activités, ce sont elles qui veillent à concrétiser les décisions prises par l'Autorité. Il est vital que la collaboration entre les Autorités et les collaborateurs communaux fonctionne, chacun ayant à assumer son rôle, c'est le cas à Vallorbe et l'on peut s'en féliciter !

En guise de conclusion, je dirais que l'on ne change pas des principes qui fonctionnent, en l'occurrence la "gestion de village" doit primer sur la politique, le respect d'autrui doit être omniprésent et la tolérance doit avoir sa place dans le cadre de nos délibérations, rappelons-nous également que personne n'a le monopole des bonnes idées ! Nous devons converger nos efforts pour le développement de cet endroit où il fait si bon vivre !

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre futur engagement et suis certain que nous réussirons, ensemble, à relever les nombreux défis qui s'annoncent pour cette future législature.

En tout cas, personnellement, je m'en réjouis et je vous remercie par avance pour votre aide !

Pour terminer, un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette cérémonie et en particulier à La Lyre, La Patriote, La Persévérance ainsi qu'à la Clique des Tambours pour leurs prestations musicales.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention et très bonne fin de soirée.

Stéphane Costantini - Syndic de Vallorbe

Pour clore cette première partie, La Lyre interprète un morceau.

Avant les opérations statutaires, **Mme le Préfet** se retire accompagnée de la Municipalité et de la bannière.

Ensuite se déroulent les opérations statutaires sous la présidence de **Mme Christine Leuenberger, Présidente du Conseil communal 2016/2017 :**

Election du 1^{er} Vice-président

M. Cédric Huguenin, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de **Madame Véronique Teuscher**.

Mme Véronique TEUSCHER est élue TACITEMENT

Election du second Vice-président

M. Italo Facchinetti au nom du groupe UDC propose la candidature de **Monsieur Marcel Anex**.

M. Marcel ANEX est élu TACITEMENT

Election de la secrétaire suppléante

M. C. Huguenin, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de **Madame Carole Perrin**.

Mme Carole Perrin est élue TACITEMENT

Election des scrutateurs

M. C. Huguenin, au nom du groupe socialiste, propose sa propre candidature.

M. I. Facchinetti, au nom du groupe UDC, propose la candidature de **Monsieur Christian Lirgg**.

M. Cédric Huguenin et M. Christian Lirgg sont élus **tacitement scrutateurs**.

Elections des scrutateurs suppléants

M. Yann Jaillet, au nom du groupe libéral radical, propose la candidature de **Madame Catherine Huguenin**

M. Italo Facchinetti, au nom du groupe UDC, propose la candidature de **Madame Sandrine Robadey**

Mesdames Catherine Huguenin et Sandrine Robadey sont élues **tacitement scrutatrices suppléantes**

Les délégués aux associations intercommunales AscoVaBaNo et ORPC sont également nommés.

A la fin de ces opérations, la clique des Tambours joue un dernier morceau et à 20h56, **Mme la Présidente, Christine Leuenberger** clôt cette cérémonie d'assermentation

La Secrétaire : Francine Manière

